

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 19/09/2024	Afférents au conseil municipal : 11	
Date d'affichage : 19/09/2024		
Conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre le 23 septembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alexis BOSIO, Maire.

PRESENTS : BONFILS Patrice, BOSIO Alexis, , CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne, DESORT Camille, FIRMIN Nicolas, FLUCK Mathieu, GUERIN Claude, LASHERMES Annie, MANOEL Philippe, SWINNEN Dominique

ABSENT: LEGRAND Benjamin

PROCURATION : *pas de procuration*

SECRETAIRE DE SEANCE : DESORT Camille

1) Approbation du procès-verbal du 24 juin 2024

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 24 juin 2024 adressé aux conseillers en même temps que la convocation, après un tour de table propose de passer au vote. Le PV du 24/06/2024 est adopté à la majorité des voix. (10 voix pour et une abstention).

2) Convention d'occupation du domaine public – bornes de recharge véhicules électrique

Délibération 2024/036

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 7 juin 2024, le Conseil Municipal ne lui a pas délégué la signature des conventions d'occupation du domaine public.

Il rappelle que la commune a pour projet d'installer deux bornes électriques pour véhicules électriques, qui se situeraient sur le parking de l'Oriol.

Il expose les points principaux de la convention avec le prestataire Electric 55 Charging, qui prendrait à sa charge les frais d'installation et la maintenance, en contrepartie de quoi la commune renoncerait à percevoir les gains issus de la mise à disposition des bornes et octroierait l'occupation du domaine public à l'euro symbolique.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Electric 55 Charging en vue d'installer deux bornes de recharge pour véhicules électriques.

3) Autorisation de recrutement de contractuels pour remplacement ou besoin occasionnel

Délibération 2024/037

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 88-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier :

- Le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,
- Le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels

- Dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

4) Remboursement de frais à un élu : achat de matériel pour la cantine et l'école

Délibération 2024/038

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au remboursement de frais à Madame DESORT Camille pour des frais occasionnés pour l'installation des WC publics et en vue de la rentrée scolaire, à savoir :

- Achat d'une table à langer pour 134,90 euros
 - Achat d'un chariot pour 105,49 euros
 - Achat d'un abattant WC pour 44,50 euros
- Soit au total 284,89 euros à rembourser

Après avoir pris connaissance des factures, le Conseil municipal autorise à l'unanimité les remboursements à Mme DESORT Camille des montants précités.

5) Indemnités de fonctions des élus - annule et remplace 2024/029

Délibération 2024/039

Délibération 2024/040

M. le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier du service légalité de la Préfecture indiquant que la délibération 2024/029 *Indemnités de fonctions des élus* est entachée d'illégalité et qu'il convient de procéder au retrait de celle-ci et de redélibérer en tenant compte des consignes énoncées dans ledit courrier, soit d'ajouter en annexe le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées :

Tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées		
Elu	% alloué en fonction de l'IB 1027	Indemnité brute en € (*)
Maire	25,5	1.048 ,18
1 ^{er} adjoint	9,9	406,94
2 ^{ème} adjoint	9,9	406,94
3 ^{ème} adjoint	9,9	406,94
	Total mensuel	2.269,00

*Valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2024

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité :

- le retrait de la délibération 2024/029.
- de redélibérer sur le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint au Maire en tenant compte des consignes énoncées dans ledit courrier

6) Terrains Terres de lien

M. le Maire cède la parole à Mme LASHERMES Annie qui rappelle au Conseil Municipal le projet de l'association « Terres de Liens », d'acheter des parcelles sur la commune afin de les mettre à disposition des locataires de la ferme communale. En parallèle, l'association « Le conservatoire des espaces naturels » se propose d'acquérir les ruines de Racoules en vue de protéger une plante rare.

7) Achat de parcelle à la SAFER

Délibération 2024/041

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet, évoqué lors de la séance du 26 février 2024, d'achat de 10 parcelles non-attendantes d'une surface totale d'environ 10 ha, auprès de la SAFER pour un montant approximatif de 12.000 € HT + 1,50% de frais de notaire.

M. le Maire indique les lieux des parcelles qui pourraient éventuellement intéresser notre collectivité, dans le cadre de la pérennisation des surfaces agricoles.

Désignation des parcelles

Bien situé dans le département de GARD, sur la commune de LES PLANTIERS

Surface totale de 10 ha 60 a 15 ca

10 ha 60 a 15 ca sur la commune de LES PLANTIERS

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Anten n°	Surface	NR	NC	Urban
VALOUSSIÈRE	B	0786			1 ha 99 a 32 ca	BT	BT	RNUnu
VALOUSSIÈRE	B	0788			3 ha 49 a 58 ca	BT	BT	RNUnu
LES PASSÉS	B	0890			62 a 50 ca	BT	BT	RNUnu
L. ESCREMAS	B	0896			13 a 86 ca	BT	BT	RNUnu
L. ESCREMAS	B	0898			1 ha 91 a 52 ca	BT	BT	RNUnu
L. ESCREMAS	B	0902			28 a 75 ca	L	L	RNUnu
L. ESCREMAS	B	0906			43 a 47 ca	L	L	RNUnu
LA ROQUE	B	0922			1 ha 04 a 95 ca	L	L	RNUnu
LA ROQUE	B	0929			9 a 62 ca	L	L	RNUnu
LA ROQUE	B	0931			56 a 58 ca	BT	BT	RNUnu

M. le Maire précise que le prix total est de 11.550 euros HT, soit 11.980,93 euros TTC, auquel il convient d'ajouter les frais de notaire estimés à 1.670 euros

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'acquisition de ces parcelles au prix d'achat proposé, donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces et actes s'y afférant.

8) Convention de mise à disposition de personnel entre le CCAS et la commune des Plantiers

Délibération 2024/042

M. le Maire rappelle que le suivi de gestion et d'exécution du budget et des dossiers administratifs dudit « petit CCAS » sont administrés en mairie,

M. le Maire propose qu'une convention de mise à disposition de personnel entre la mairie et le CCAS soit mis en place afin que la secrétaire générale de mairie assure les missions afférentes à la gestion du CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exécution d'une convention de mise à disposition de personnel entre le CCAS des Plantiers et la commune et donne pouvoir à M. le Maire de signer les documents afférents.

*** **

L'ordre du jour est épuisé, M le Maire passe aux informations diverses :

- RALLYE DES CEVENNES 2024 – week-end du 24-26 octobre 2024

Les essais du Rallye des Cévennes sont règlementés en 2 sessions :

* Samedi 19 et mercredi 23 octobre de 07h00 à 21h00

* Dimanche 20 et jeudi 24 octobre de 07h00 à 21h00

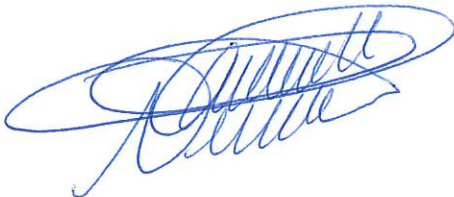
Des ballots de paille vont être déposés à divers endroits du circuit, les agriculteurs de la commune sont appelés à venir se servir à l'issue du rallye sous 3 jours au-delà de ce délai l'ASA Hérault passera les récupérer.

- Les partenaires PETR et Pacte pastoral pourraient aider la commune dans la recherche d'aides financières et le montage de dossier concernant le projet de terrassement et d'un hangar de stockage à la ferme communale
- Il reste à commander les panneaux de limitation de vitesse en agglomération
- Les travaux du cabinet médical sont terminés, la mise en marche du service Télémédecine pourra débuter après que la formation des infirmières sera effectuée. M le Maire informe que cette formation est ouverte à tous.
- Information sur divers problèmes des réseaux d'eau potable à Bourgnolles et Monteils principalement
- Les employés communaux vont construire une boîte à livres qui sera installée au village
- M. Bonfils a recensé 60 poteaux ORANGE abîmés dont certains se trouvent sur le circuit du Rallye. Un mail a été envoyé au directeur des relations avec les collectivités locales du Gard, réponse a été faite de faire les signalements via le site signal-réseaux-orange
- Quelques administrés ont utilisé l'espace à Déchets verts

*** **

La séance est levée à 19h45

La Secrétaire de séance
Camille DESORT



Le Maire
Alexis BOSIO



